



Une motion condamne le mouvement BDS. Quelle honte!

Lettre ouverte à M. Stéphane Dion, ministre des Affaires étrangères du Canada

Par [Rachad Antonius](#)

Mondialisation.ca, 28 février 2016

[Le Devoir - Lettre ouverte](#) 26 février 2016

Région : [Le Canada](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Vous avez voté au Parlement en faveur d'une motion qui condamne « *toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS [Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël], ici et à l'étranger.* »

Je crois que vous avez oublié certains détails de la politique étrangère officielle de votre gouvernement, M. Dion. Permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire.

Selon le site Web de votre ministère, « *le Canada ne reconnaît pas l'annexion unilatérale israélienne de Jérusalem-Est* ».

De plus, toujours selon votre ministère : « *Le Canada ne reconnaît pas le contrôle permanent exercé par Israël sur les territoires occupés en 1967 (le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza). La quatrième Convention de Genève s'applique dans les territoires occupés [...]. Les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés sont contraires à la quatrième Convention de Genève. Elles constituent en outre un obstacle sérieux à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.* »

Fantastique. Mais vous l'avez peut-être oublié : cette situation dure depuis 1967. Et de plus, le processus d'Oslo amorcé en 1993 (depuis 23 ans !), censé mettre fin à l'occupation que vous considérez comme illégale, n'a fait que renforcer le contrôle israélien sur les territoires occupés. Aujourd'hui, on se trouve dans une situation où Israël a exclu les Palestiniens de plus de territoires qu'au début du processus de paix d'Oslo ! Vous le savez, je suppose, et je suis certain que vos fonctionnaires pourraient vous donner moult détails sur la violence quotidienne exercée contre les Palestiniens, et sur les graves violations de droits qu'ils subissent. Donc, les processus diplomatiques officiels n'ont rien donné.

En dépit de cela, vous dites que ce n'est pas bien de faire des pressions pacifiques sur le gouvernement israélien. Pourtant, l'idée de sanctions ne vous est pas étrangère : le Canada a un régime officiel de sanctions contre 22 pays, dont la liste se trouve sur le site Web de votre ministère. Donc, exercer des sanctions pour amener un pays à se conformer aux normes du droit international est un moyen pacifique qui n'est pas tabou pour vous. Mais vous êtes contre ces sanctions pacifiques là.

Puisque vous être contre les pressions pacifiques, il reste donc deux choix. Ou bien vous favorisez la lutte violente contre l'apartheid israélien, ou alors vous favorisez la continuation de l'occupation israélienne des territoires occupés.

Puisque, j'en suis certain, vous ne favorisez pas la résistance violente à l'occupation israélienne, il ne reste qu'une seule possibilité : vous êtes pour la continuation de la colonisation de ce qui reste de la Palestine. Mais vous ne pouvez l'admettre ouvertement : alors vous critiquez l'occupation du bout des lèvres, mais vous refusez que la moindre pression soit exercée sur le gouvernement qui perpétue cette occupation. Votre position est claire et aucune entourloupette langagière ne nous trompera.

Quelle déchéance morale, M. Dion.

Rachad Antonius

Rachad Antonius - Sociologue, UQAM

La source originale de cet article est [Le Devoir - Lettre ouverte](#)
Copyright © [Rachad Antonius](#), [Le Devoir - Lettre ouverte](#), 2016

Articles Par : **[Rachad Antonius](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca